REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 29 janvier 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la santé et des mobilités, du Département de la Haute-Savoie, du Pôle métropolitain du genevois français, de la Communauté de communes du Genevois et des communes de Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry, Viry, Avusy, Chancy, Perly-Certoux et Soral

Réduction du trafic pendulaire aux "petites douanes sud-ouest": une feuille de route transfrontalière renforcée pour 2025-2029

Conscientes à la fois des nuisances que subissent les communes traversées et des besoins d'accès au canton pour les travailleurs habitant au-delà de la frontière genevoise, les parties prenantes ont trouvé un accord. Elles s'engagent à fixer un seuil plancher de diminution de 30% du trafic individuel motorisé (par rapport à 2017) aux cinq passages de douanes de Chancy II, Certoux, Sézegnin, Soral I et Soral II.

A la suite de la signature de la lettre d'intention du 23 janvier 2018, les partenaires français et suisses se sont de nouveau engagés sur la période 2025-2029 à poursuivre leur partenariat pour réduire le trafic aux **"**petites douanes sud-ouest**"** du canton de Genève, au travers d'une feuille de route opérationnelle, signée le 28 janvier 2025 en mairie d'Avusy. Cet accord prévoit des actions concrètes pour atteindre l'objectif consistant à proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle, tout en prenant des mesures plus contraignantes à son encontre.

Bilan des mesures déployées entre 2018 et 2024

La lettre d'intention signée en janvier 2018 visait une réduction du trafic de 50% à l'ensemble des passages de frontière dans les trois ans suivant la mise en service du Léman Express, soit en décembre 2022.

Les nouvelles mesures de régulation prises à partir de septembre 2022 avec l'installation de feux de chantier en amont des cinq douanes, ainsi que l'amélioration de l'offre de transport alternative à la voiture ont permis de réduire le trafic de 26% en juin 2024 par rapport à décembre 2017. La différence par rapport à l'objectif s'explique par la croissance démographique.

A titre de comparaison, les passages de frontière qui n'ont pas fait l'objet de mesures ont vu leur trafic augmenter ou se stabiliser, alors qu'aux douanes sud-ouest, le trafic a diminué. Une évolution se fait dans les modes de transports utilisés pour le franchissement des "petites douanes sud-ouest". La baisse de 26% s'explique par l'évolution des usages (covoiturage, bus, vélo; 10%), le report vers d'autres douanes, dont celle de Bardonnex (10%), ou encore le télétravail ou des horaires décalés (6%).

Alors qu'en 2017, seules des voitures empruntaient ces points de passages, en 2024 on constate le passage de covoitureurs (3%), de cyclistes (2%) et de bus (2%). A noter que la

ligne 83, mise en place en 2018 depuis Viry (74), transportait, avant son prolongement à la ZIMEYSAVER, en moyenne 87 passagers/jour lors de ses onze passages.

Un engagement renouvelé jusqu'en 2029

Les partenaires renouvellent aujourd'hui par leur signature leur volonté de poursuivre et de renforcer un programme d'actions opérationnel. La mise en œuvre de nouvelles actions doit permettre d'éviter l'ouverture restreinte des "petites douanes".

Pour ce faire, l'objectif est de maîtriser le trafic individuel motorisé, soit de ne pas aller au-delà de 3800 véhicules traversant au total les cinq douanes entre 6h00 et 8h30, ce qui correspond à une baisse de 30% de trafic par rapport à 2017.

Les actions qui seront mises en place pendant la période portent sur six types de mesures: les transports publics et les P+R; les aménagements routiers et la régulation; le covoiturage; les mobilités actives; les plans de mobilité employeurs et, enfin, la communication. Ces mesures sont détaillées dans la feuille de route disponible en téléchargement.

Mesures complémentaires

Parallèlement à cet accord et dans la même temporalité, des actions concernant les zones industrielles de la ZIPLO et de la ZIMEYSAVER, principales pourvoyeuses d'emplois de la région, seront mises en place dans le cadre du Forum des mobilités pendulaires. Lancé par le département de la santé et des mobilités en mars 2024, ce forum vise à apporter des solutions aux déplacements des pendulaires travaillant dans les principales zones industrielles du canton. Ce forum s'est concrétisé par la signature d'une feuille de route stratégique le 18 décembre 2024 rassemblant autour du canton les communes concernées, les associations de ces zones industrielles, le Pôle métropolitain du genevois français, ainsi que la Fondation pour les terrains industrielles, les TPG et la Fondation des parkings.

Au niveau de la région du Grand Genève, des actions sont programmées d'ici 2027 pour les mobilités transfrontalières, portant sur les transports collectifs, les interfaces multimodales (parcs-relais), les modes actifs (vélos et marche à pied), les services de mobilité (covoiturage, autopartage et vélos en libre-service), les plans de mobilité employeurs, l'électrification ou encore les "expériences usagers".

- Consulter la feuille de route
- Voir les photos

Pour toute information complémentaire: Mme Sophie Davaris, secrétaire générale adjointe en charge de la communication, DSM, T. 079 623 38 18.